16

GEORGES HOGUE

Du cercle Léon XIII

Appel aux ouvriers

par un ouvrier

Les avantages des syndicats catholiques

Une Confédération internationale

Constitution et règlements



L'ŒUVRE DES TRACTS

Montréal

Prix: 5 sous l'exemplaire, 6 sous franco; $4.00 le cent, $35.00 le mille, port en plus.
L'Action paroissiale, 1300, rue Bordeaux
Tél. St-Louis 1053

Bibliothèque sociale

L'Encyclique Rerum Novarum............15 sous
Autour de l'Encyclique Rerum Novarum ...10 »
Les Semaines sociales ....10 »
La Première Semaine sociale du Canada ... 5 »
Le Clergé et l'Action sociale (ARCHAMBAULT)40 »
Les Syndicats catholiques (ARCHAMBAULT) .35 »
L'Église et l'Organisation ouvrière (ARCHAMBAULT) .... 5 »
Syndicats nationaux ou internationaux (BOURASSA)..............................10 »
L'Organisation ouvrière (HÉBERT).........10 »
Le Problème social (HÉBERT)..............10 »
Le Socialisme (HÉBERT)...................15 »
Conseils aux ouvriers catholiques canadiens (DESGRANGES) ....10 »
La Paix sociale par l'organisation chrétienne du travail (Mgr GERMAIN)...........10 »
Questions sociales et œuvres sociales de ch[illegible] nous (SAINT-PIERRE)............[illegible]
L'Écueil démocratique (Mgr PAQUET) ...[illegible]
L'Esprit des œuvres sociales (DURAND).... 5 »
Le Mouvement ouvrier catholique au Canada (HÉROUX) .... 5 »
Deux grèves de l'Internationale (FORTIN)... 5 »
De l'Internationalisme au Nationalisme (CHARPENTIER) 15 »
Dans les serres de l'aigle (CHARPENTIER)....10 »

S'adresser à la

Villa St-Martin, Abord-à-Plouffe, (Laval) P.Q.

Appel aux ouvriers

par un ouvrier

En écrivant ces lignes, je ne me suis proposé qu'un but, celui de prouver aux Canadiens français catholiques qu'ils doivent s'unir aux Syndicats catholiques nationaux, s'ils veulent sauvegarder leurs véritables intérêts matériels, patriotiques et religieux; car il ne faut pas oublier que tous ces intérêts doivent marcher de front et qu'il ne nous est pas permis de négliger les uns pour faire valoir les autres.

Inutile de vous prêcher l'union, ouvriers, vous en reconnaissez tous la nécessité. Au moment où tant de capitalistes se liguent pour mieux nous exploiter, où les ennemis de notre religion et de notre race se font tous les jours plus nombreux, nous devons serrer nos rangs, nous grouper dans des syndicats qui puissent et qui veuillent lutter par des moyens légitimes contre les exploiteurs, les socialistes, les francs-maçons, les ennemis de notre langue et de notre foi.

Le but des Syndicats Catholiques Nationaux

Donc, le but des Syndicats Catholiques Nationaux est le relèvement de la classe ouvrière au point de vue professionnel, patriotique et religieux; et les promoteurs de ce mouvement ont cru que les ouvriers comme tous les autres individus des diverses classes de la société ont droit à des conditions de travail, qui leur permettent de conserver leur santé, de leur donner des loisirs afin de se reposer, se distraire et vivre de la veritable vie de famille, et un salaire assez élevé pour leur permettre de faire face à leurs dépenses et même d'économiser pour les mauvais jours.

Les moyens

Et pour arriver à ces fins, les Syndicats Catholiques Nationaux préconisent la formation de comités conjoints entre patrons et ouvriers pour l'établissement des conditions de travail, la conciliation et l'arbitrage pour le règlement des difficultés.

Harmonie du capital et du travail, bonne entente entre patrons et ouvriers, voilà la devise des Syndicats Catholiques Nationaux.

N'oubliez pas, ouvriers, que ces moyens et cette devise viennent d'être reconnus comme étant les seuls justes et efficaces, par des hommes comme MM. Moore et Gompers.

La grève est aussi dans le programme de ces syndicats, mais comme dernier moyen, comme moyen extrême. Quels avantages matériels vous procure la grève, je vous le demande? Si, d'une part, elle contribue à faire augmenter les salaires, d'autre part, par la fréquence de ces mêmes grèves, elle nous fait perdre une partie de notre gain et donne en même temps aux capitalistes ou plutôt aux exploiteurs une excuse pour élever le coût de la vie.

C'est beau des gros salaires, mais n'oublions pas que 25% des ouvriers souffrent davantage à cause de cela, parce que se trouvant dans une catégorie où le syndicalisme est très difficile ils sont obligés de vivre à des prix ridicules.

La grande objection de l'Internationale

Voici maintenant la grande objection à la création de ces syndicats: le Canada étant un pays bilingue, de diverses religions et de différentes races, une seule et unique union neutre comme l'*Internationale* n'a-t-elle pas plus de chance de réussir, de devenir forte et puissante et par le fait même d'être en mesure de faire beaucoup plus pour protéger l'ouvrier que ne peut le faire vos Syndicats Catholiques Nationaux?

Erreur que tout cela, messieurs: premièrement, à cause de sa neutralité elle ne peut absolument rien faire en faveur de nos intérêts patriotiques et religieux; deuxièmement,

pour fonder une seule et unique union comme beaucoup le désirent, ce qui est presqu'impossible, il faudrait que tous les ouvriers canadiens eusssent la même mentalité, les mêmes aspirations, et l'histoire des unions ouvrières, au Canada, en ces dernières années, est là pour le prouver.

Nombre d'Unions [illegible] oussent

Pourquoi les ouvriers de la *One Big Union*, qui a eu pour fondateurs des ouvriers anglais, ont-ils abandonné l'Internationale? C'est parce qu'ils ne la trouvaient pas assez socialiste pour eux. Pourquoi les *Unions Nationales Neutres* s'en séparent-elles? Parce qu'elles la trouvent trop américaine et qu'elles veulent garder l'argent au Canada. Pourquoi les *Syndicats Catholiques Nationaux* s'en éloignent-ils? Pour les mêmes raisons que les Unions Nationales Neutres, et de plus, parce qu'ils ne la trouvent pas assez patriotique et religieuse. Pourquoi se forme-t-il des Unions en dehors de tous ces groupes qui sont à l'œuvre au Canada? Parce qu'aucune des Unions précédentes ne correspond à leurs idées et à leurs besoins. [illegible] pour prouver ce que je viens de dire, lisez la liste des Un[illegible] en dehors de l'Internationale, qui opèrent au Canada:

Amalgamated Mine Workers of N. S.
Amalgamated Postal Workers, Manitoba.
Brotherhood of Dominion Express Employees, Man.
Canadian Association of Stationery Engineers, Ont.
Canadian Brotherhood of Railroads Employees, N. S.
Canadian Federation of Labour, Ont.
Dominion Railway Mail Clerks Association, Man.
Federated Association of Letters Carriers, Ont.
Federation of Workers in Textile of Canada, Montreal.
Corporation ouvrière Catholique des Trois-Rivières.
Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord.
National Association of Marine Engineers of Canada.
Saskatchewan Broth[illegible]hood of Steam and Operators Eng. Sask.
— (Rapport du Ministère du Travail, 1918.)

Pourquoi pas nous ?

Alors s'il est permis à tous ces gens-là de se grouper comme ils l'entendent, je ne vois pas pourquoi il nous serait défendu à nous, ouvriers catholiques, de nous liguer ensemble. D'ailleurs sommes-nous moins intelligents que les ouvriers de tous les pays du globe, qui possèdent tous des Unions Nationales, et resterons-nous toujours sous la tutelle des étrangers et continuerons-nous toujours à envoyer notre argent dans le pays voisin ?

Gardons notre argent

Avons-nous songé qu'une somme de $1,450,310.40 a traversé la frontière, l'an dernier, et que 800,000 dollars ne nous sont pas revenus ? Si vous multipliez ces chiffres par le nombre d'années écoulées depuis que l'Internationale fait de l'organisation au Canada, vous arriverez à la somme fabuleuse de $10,000,000, et même au delà; si vous y ajoutez les deux ou trois millions de dollars que les ouvriers perdent chaque année en salaires à cause des grèves, vous constaterez que pour se payer le luxe d'une union américaine, ç'a dû nous coûter environ $60,000,000. en vingt ans.

Et que font les Américains avec le surplus de l'argent qui leur reste ? Ils ne le conservent pas dans des coffres, oh non! ils sont trop hommes d'affaires pour cela; ils le prêtent aux constructeurs, aux manufacturiers, et souvent pendant que nous sommes forcés de chômer, les ouvriers américains travaillent à nos dépens.

Essayez donc, un jour, de proposer que le siège de la Fédération Américaine du Travail soit à Montréal plutôt qu'à Chicago et que les Américains soient obligés de payer par ici plutôt que nous par là, et vous verrez qu'ils ne seront pas lents à délaisser leurs frères du Canada. Jamais l'Américain consentirait à faire ce qu'il demande au Canadien.

Les principes

Laissons la question d'argent, et étudions la question des principes.

D'abord le Canada est le seul pays au monde où les ouvriers soient guidés par une organisation étrangère; la Hollande, la Belgique, la France, l'Italie, l'Espagne, et même l'Allemagne, ont des syndicats nationaux et des syndicats nationaux catholiques.

Nos traditions

Alors nous avons voulu, comme eux, avoir nos syndicats à nous, des Syndicats Catholiques et Nationaux, parce qu'ils nous permettront de rester fidèles à notre langue, à nos coutumes, à nos traditions et à notre religion, et qu'ils nous permettront également de transmettre à nos enfants cet héritage aussi intact que nous l'avons reçu de nos aïeux. Souvenons-nous que nous n'avons pas le droit, pour aucune raison, pas même à cause de nos intérêts matériels, de renier aucun de ces trésors, qui ont ennobli notre race, qui l'ont fortifiée et trempée au point de la rendre invulnérable devant toutes les attaques, depuis plus de trois cents ans; que ces attaques soient venues des Anglais, des Américains ou des Orangistes, et même de nos propres frères, quand la lâcheté leur faisait oublier la noblesse de leur sang et de leur origine.

Notre langue

Dans les unions étrangères nous en sommes réduits à ne plus pouvoir parler français, ce sont des discour en anglais, des discussions, des rapports, des explications, des constitutions en anglais, et si parfois nous osons protester, on nous répond: « Pas de question de race, ne soulevez pas les préjugés! » ou bien, on nous traduira ce qui se dit ou se lit à nous Canadiens français qui sommes 75% des ouvriers; quelle humiliation!

Notre foi

Dans nos syndicats, nous pouvons parler de notre religion, elle qui nous a vus naître et qui nous verra mourir, et dans laquelle on veut parfois nous empêcher de vivre. Nous pouvons en parler sans nous faire mettre à l'ordre, comme cela se voit ailleurs, cependant qu'on laisse des

socialistes ou des bolchévistes venir dégoiser contre elle sans que l'on puisse jamais protester.

Pourquoi des S. C. N. — L'harmonie entre les classes

Nous voulons des syndicats où l'on enseigne à s'aimer les uns les autres dans le Christ et non pas la haine du prochain, la jalousie du capitaliste, la défiance vis-à-vis de nos prêtres, le mépris de l'autorité, et la grève comme le seul moyen de régler nos difficultés ou l'arbitrage quand on voit que la grève est perdue.

La mission des Canadiens français

Nous voulons des Syndicats Catholiques Nationaux, parce que nous prétendons qu'il est de notre devoir d'unir nos efforts à ceux des autres classes de la société, pour rendre notre pays de plus en plus prospère, et aussi parce que nous croyons qu'il est de notre devoir de rester fidèles à la mission que Dieu semble nous avoir confiée comme peuple, c'est-à-dire, celle d'évangéliser l'Amérique du Nord; que nous le voulions ou que nous ne le voulions pas, par le seul fait que nous restons fidèles à notre religion, nous sommes des évangélisateurs par l'exemple, et l'ouvrier qui, poussé par ses intérêts matériels, s'en va dans un centre protestant, devient souvent le premier apôtre de sa foi dans ce pays; comme preuve, parcourez tous les centres catholiques tant aux États-Unis que dans l'Ouest canadien et vous constaterez que la grande majorité de ces endroits ont eu pour fondateurs des Canadiens français.

La lutte contre le socialisme

Nous voulons des Syndicats Catholiques Nationaux, parce que nous sommes contre la doctrine du Socialisme et contre celle de son grand frère le Bolchévisme. Doctrine qui pénètre facilement dans les unions neutres; doctrine qui épouvante et fait trembler la Russie et sème la terreur en Europe; doctrine chimérique et irréalisable et qui prétend

vouloir appliquer le régime de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité.

Voyez ce qu'ils en font de la *Liberté* en Russie, où ils tuent tous les gens qui ne pensent pas comme eux; de l'*Égalité* où ils se servent de la force militaire pour garder le pouvoir, eux les anciens anti-militaristes; de la *Fraternité*, eux qui donnent au monde l'exemple de la plus grande guerre fratricide qui ait jamais existé.

Détruisez l'argent, abolissez les frontières et vous n'aurez plus de guerre, proclament-ils. Comment se fait-il donc qu'ici en Amérique, avant la venue des Européens, les sauvages se faisaient la guerre entre eux, alors que ni l'argent, ni les frontières n'existaient.

Je n'essaierai pas de réfuter tout ce qui constitue leur doctrine; mais je vous dirai qu'elle se répand à cause du refroidissement de notre patriotisme, et qu'elle disparaîtra le jour où l'amour pour notre patrie et ses institutions sera assez chaud pour nous défiger. Ce sont les gens qui ont entrepris de relever la tour de Babel de ses ruines. Les gens de l'Histoire sainte ont abandonné leur projet, du moment qu'ils ne se sont plus compris; nos Socialistes vont en faire de belles, eux qui ont commencé par ne pas se comprendre!

Catholiques avant tout. Avec les Papes

Nous voulons des Syndicats Catholiques, parce qu'il faut être catholiques à notre travail, à notre Union, comme partout ailleurs; et de plus, parce qu'il faut obéir au Pape qui nous recommande fortement de fonder des associations catholiques pour protéger et défendre nos droits d'ouvriers.

Lisez ce qu'ont écrit Léon XIII et Pie X dans des encycliques sur la question ouvrière.

« Certains hommes, dit Léon XIII dans son encyclique sur la Démocratie chrétienne, professent l'opinion, et elle se répand parmi le peuple, que la *question sociale*, comme on dit, n'est qu'une question *économique*. Il est très vrai, au contraire, qu'elle est avant tout une question morale et religieuse, et que, pour ce même motif, il faut surtout la résoudre d'après les règles de la morale et le jugement

de la religion. » Plus loin, il ajoute: « Nous n'avons jamais engagé les catholiques à entrer dans des associations destinées à améliorer le sort du peuple ni à entreprendre des œuvres analogues, sans les avertir en même temps que ces institutions devaient avoir la religion pour inspiration, pour compagne et pour appui. »

Pie X, dans sa lettre *Singulari quadam*, n'est pas moins explicite. « Quant aux associations ouvrières, écrit-il, bien que leur but soit de procurer des avantages temporels à leurs membres, celles-là cependant méritent une approbation sans réserve et doivent être regardées comme les plus propres de toutes à assurer les intérêts vrais et durables de leurs membres, qui ont été fondées en prenant pour principale base la religion catholique et qui suivent ouvertement les directions de l'Église. »

Le prêtre avec nous

Ne nous effrayons pas de la présence du prêtre au milieu de nous: il vient nous aider à nous unir, et il en a le droit. Ce droit n'appartient ni aux socialistes qui ne veulent nous unir que pour nous désunir du reste de la société; ni aux francs-maçons qui ne cherchent à nous unir que pour nous désunir de l'Église; ni aux Américains, ni aux Anglais parce que ces gens n'ont pas notre mentalité, et encore moins aux députés, aux échevins, aux politiciens qui ne travailleront à nous grouper qu'en vue de leurs succès électoraux. Ce droit n'appartient qu'au prêtre, le représentant du Christ qui, véritable Ouvrier comme nous, a malgré sa puissance, gagné son pain à la sueur de son front. Le prêtre, l'homme de toutes les corvées, qui sait à l'occasion manier aussi bien les outils de l'ouvrier que prêcher l'Évangile, lui qui pénètre chez le riche comme il va chez le pauvre, qui fréquente le patron comme l'ouvrier, et peut au besoin servir d'intermédiaire entre eux.

Attachons-nous donc à la soutane du prêtre comme nos aïeux s'y sont attachés; sachons reconnaître qu'il a été, qu'il est et qu'il sera toujours le vrai défenseur de nos droits: et l'histoire de notre pays est là pour le prouver.

Bande à part, parce que race à part

En s'organisant en Syndicats Catholiques Nationaux, vous me direz peut-être que nous faisons bande à part. C'est vrai, mais nous sommes aussi une race à part, et si nous voulons que la race ne meure pas, il faut que nous restions une race à part. Ne dites jamais que parce que nous sommes la minorité en ce pays, nous devons nous plier aux lois et aux coutumes de la majorité, de la race dite supérieure; jamais de la vie, il n'y a pas de race supérieure au Canada. Ayons toujours présente à l'idée, la parole de M. Armand Lavergne, à St. Catharines, Ont., il y a quelque dix ans, alors qu'il faisait une conférence aux Canadiens français: « On dit, en certains milieux, que nous ne devons pas réclamer nos droits, parce qu'ici au Canada nous sommes la minorité; depuis quand, s'écriait-il, sommes-nous la minorité dans ce pays? Ils sont trois contre un, alors nous sommes égaux; jamais nos pères ne se sont battus autrement, et ils ont remporté la victoire! »

Progrès rapides des Syndicats Catholiques Nationaux

Il y a quelques années à peine, les premiers Syndicats Catholiques Nationaux ont été fondés dans la province de Québec et déjà nous comptons au delà de 35,000 membres, et des nouveaux Syndicats se forment tous les mois, pour ne pas dire plus souvent. Nos Syndicats ont obtenu la reconnaissance de leurs droits, partout où ils les ont réclamés, et ce, sans grèves désastreuses.

Nous poussons de l'avant; des chefs, à force d'étude et de travail, se forment sous la direction de prêtres dévoués et éclairés; nous gagnons la confiance de nos patrons; les gouvernements commencent à reconnaître notre puissance et savent qu'avant longtemps ils auront à compter avec nous. On a longtemps méprisé les premiers artisans de nos Syndicats, on s'est moqué de ces quelques exaltés qui parlaient de Syndicats Catholiques Nationaux; mais aujourd'hui les rires ont cessé et en certains milieux on s'effraie de nos progrès constants.

Il fut un temps où les plus faibles d'entre nous pouvaient désespérer; mais il n'y a plus personne qui doute de l'avenir de nos Syndicats. Quand on pense à ce qu'ont pu faire, en deux ans, quelques hommes de bonne volonté, ne possédant pour toute fortune que du courage et des principes justes, allons-nous désespérer, maintenant que nous sommes des centaines à travailler à l'œuvre de nos Syndicats?

En avant!

Allons, messieurs les ouvriers, venez grossir nos rangs, venez donner vos noms, venez seconder nos efforts, et tout en travaillant pour la sauvegarde de vos droits matériels, vous accomplirez votre devoir de Canadiens et de Catholiques.

L'Église le désire, le pays vous le demande, et Dieu le veut!

Une Confédération internationale

des Syndicats chrétiens

Nous avons cru bon d'insérer dans cette brochure l'article suivant publié dans la Chronique sociale de France. *Il prouvera deux choses:*

1° Que le syndicalisme confessionnel dont nous nous réclamons n'est pas une chose nouvelle et exceptionnelle, qu'il existe au contraire actuellement dans presque tous les pays;

2° Que la confédération qui vient d'être formée, tout en laissant aux syndicats nationaux leur pleine autonomie, va fortifier leur action respective et constituer le plus puissant des groupements ouvriers actuels.

Le terrible conflit qui a séparé le monde civilisé en deux fractions, d'ailleurs inégales, aura-t-il, tout compte fait, ralenti ou accéléré les échanges de vie internationale?

Sans doute, la guerre a creusé, entre les grandes coalitions ennemies, un abîme de dévastation, de rancunes et de haines, qui ne sera pas de sitôt comblé. Mais, à l'intérieur des deux camps, la solidarité morale, militaire, financière, économique, est apparue éclatante entre nations que séparaient naguère la race, les traditions, les frontières, voire les océans.

Que cette interdépendance effective reçoive, ou non, un statut juridique, elle n'en subsistera pas moins, chaque jour plus sensible, dans l'ordre industriel commercial et social. On conçoit donc que le syndicalisme se préoccupe, lui aussi, d'exercer une influence universelle, de régulariser les conditions générales du travail, en tenant compte des droits et des aspirations légitimes des classes laborieuses.

C'est pour répondre à de telles préoccupations que s'est tenue du 16 au 19 mars, à Paris, au siège du Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie, une conférence à laquelle étaient représentées les organisations syndicales chrétiennes de Belgique, d'Espagne, de France, d'Italie, de Lithuanie, des Pays-bas, de Pologne et de Suisse.

Deux résultats appréciables ont été obtenus par cette

réunion: l'établissement d'une Confédération internationale des syndicats chrétiens; — l'élaboration d'un programme de législation qui a été soumis à la Conférence de la Paix.

Les organisations adhérentes au Congrès accusent déjà d'importants effectifs:

Belgique	105.000
Hollande	100.000
France	55.000
Italie	230.000
Suisse	10.000
Pologne russe	24.000
Pologne prussienne	78.000 [1]

Nul doute que des relations permanentes, établies entre ces divers groupes nationaux, ne les renforcent très efficacement, ne fût-ce que par l'échange des renseignements, la confrontation des idées et des méthodes. Aussi, quand M. Heyman, le distingué président des Unions professionnelles belges, proposa la fondation d'une Confédération internationale des syndicats chrétiens, cette suggestion reçut l'accueil le plus enthousiaste.

Après un long échange de vues, on décida que les caractéristiques du mouvement seraient les suivantes: syndicalisme exclusivement professionnel (motion Zirnheld, France); — syndicalisme libre de toute attache avec les partis politiques (motion Christophe, Belgique); syndicalisme tendant à l'entente des classes (motion Valente, Italie). Le tout, bien entendu, fut unanimement placé sous l'égide des principes de l'économie sociale chrétienne.

La nouvelle organisation reliera entre eux les centres nationaux de syndicats chrétiens du commerce et de l'industrie: ainsi pourra-t-on opposer un mouvement homogène, progressif, méthodique, aux tentatives de l'anarchie envahissante.

Voulant rendre un hommage mérité aux catholiques

---

1. Ces effectifs ont augmenté beaucoup depuis un an. Ainsi en France le nombre des syndiqués est rendu à 140,000. Il faut de plus y ajouter ceux, très élevés, d'Allemagne et d'Autriche.

belges, si patients dans les travaux du temps de paix, si héroïques pendant la guerre, la réunion décida que la Confédération aurait son siège provisoire à Bruxelles, 14, avenue de la Renaissance, avec MM. Heyman pour président, Van Quaquebeke pour secrétaire, Van Dyk pour trésorier. Le Comité confédéral comprendra, en outre, deux délégués de chaque centre national.

Tous les congressistes, et les délégués belges eux-mêmes, ont spontanément déclaré que le siège de la Confédération devrait être fixé dans l'avenir à Paris, et qu'il y serait transféré dès que certaines circonstances deviendraient plus favorables. A maintes reprises, d'ailleurs, au cours de ces réunions, les étrangers exaltèrent le prestige de notre pays et de sa capitale, vrai centre d'influence mondiale; ils proclamèrent, en termes émouvants, la part prépondérante qui fut prise, dans le mouvement catholique social, par l'école française, et tout spécialement par Albert de Mun.

Mentionnons qu'une séance spéciale, en marge du Congrès, rapprocha les délégués des organisations d'employés. Étaient représentées: la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie. On convint d'organiser un secrétariat international qui aura son siège à Paris, 5, rue Cadet, et sera régi par un Comité comprenant un membre de chaque nation.

Ce secrétariat effectuera une centralisation et un échange de renseignements sur toutes les questions législatives sociales, économiques, intéressant les employés. Une correspondance mensuelle publiera la partie la plus intéressante et la plus actuelle de cette documentation.

Ajoutons qu'une conséquence indirecte du Congrès a été la création d'un « Comité confédéral français du travail chrétien », ayant aussi son siège à Paris, 5, rue Cadet, et qui servira d'organe de liaison entre les fédérations et les unions syndicales françaises d'esprit chrétien.

Gaston TESSIER

CONSTITUTION ET RÈGLEMENTS

des Syndicats catholiques et nationaux de Montréal

EXTRAITS

But

ARTICLE PREMIER. — Une Union professionnelle est constituée à Montréal sous le nom de Syndicat Catholique et National des .... Sa circonscription s'étend à toute l'île de Montréal.

ART. 2. — Le Syndicat a pour but l'étude, la protection et le développement des intérêts professionnels, moraux et religieux de ses membres par tous les moyens conformes à la justice et à l'honneur.

ART. 3. — Le Syndicat ne peut poursuivre aucun but politique ni être affilié à aucun parti politique. Les discussions politiques sont interdites pendant les réunions syndicales.

ART. 4. — Le Syndicat sera heureux de s'affilier à une fédération d'unions professionnelles similaires ou au conseil central des Syndicats catholiques et nationaux de Montréal.

Qualifications des membres actifs

ART. 5. — Les membres actifs sont ceux qui exercent les droits conférés par la constitution, les statuts et les règlements et qui ont part aux avantages de l'Union.

ART. 6. — Pour être admis comme membre actif dans le syndicat, il faut posséder les qualifications suivantes: 1° être catholique; 2° être honnête, sobre et rangé dans ses habitudes; 3° être âgé d'au moins seize ans révolus et n'avoir pas atteint l'âge de soixante ans révolus; 4° être employé [1] ....

1. Tout employé dont l'âge dépasse soixante ans révolus peut être admis dans le Syndicat mais il n'a droit qu'à la moitié des bénéfices en maladie et au décès.

Admission et démission des membres

Art. 7. — Tout aspirant qui désire entrer dans le Syndicat doit payer l'honoraire du droit d'entrée au secrétaire-financier et être proposé à l'assemblée par deux membres. La demande d'admission sera ensuite référée au comité exécutif par le secrétaire-archiviste pour étude et considération.

Art. 8. — Aucun aspirant ne peut être admis dans le Syndicat à moins qu'il n'obtienne un rapport favorable du comité exécutif et la majorité des deux tiers des voix de l'assemblée.

Art. 9. — Tout aspirant dont la demande d'admission est refusée a droit au remboursement de l'honoraire de la taxe d'entrée qu'il a versé au secrétaire-financier.

Art. 10. — Tout membre qui veut se retirer du Syndicat doit adresser par écrit sa démission au secrétaire-archiviste.

Art. 11. — Les membres démissionnaires perdent tous droits aux avantages et aux bénéfices du Syndicat à partir du jour de leur démission écrite.

Suspension et exclusion

Art. 12. — Tout membre en retard de plus d'un mois dans le paiement de ses contributions sera par le fait et sans autre avis suspendu.

Art. 13. — Tout membre suspendu perd tous droits aux avantages et aux bénéfices du Syndicat tant qu'il n'a pas été relévé de sa suspension ou réintégré.

Art. 14. — Tout membre suspendu peut être relevé de sa suspension en payant ses arrérages et la somme de deux piastres.

Art. 15. — Les membres peuvent être exclus du Syndicat;

1° Pour préjudice grave au Syndicat;

2° Pour paroles injurieuses à l'adresse d'un membre, d'un officier ou de l'aumônier;

3° Pour inconduite notoire ou délit d'injustice à l'égard d'un patron;

4° Pour refus de se conformer aux engagements pris envers le Syndicat.

Cessation provisoire du travail — Conciliation — Arbitrage

ART. 75. — Le Syndicat Catholique et National des .... reconnait que les grèves « non seulement tournent au détriment des patrons et des ouvriers eux-mêmes mais entravent le commerce et nuisent aux intérêts généraux de la société » (Léon XIII). Pour la solution des conflits et la défense des intérêts de ses membres, il veut recourir à l'entente et à la conciliation plutôt qu'à la violence. Il met à la base de son action en cette matière les principes suivants:

1° Les patrons et les ouvriers doivent observer les uns à l'égard des autres les lois de la justice et de la charité. Ils ont intérêt à recourir aux procédés d'entente et de conciliation dans les questions relatives aux conditions du travail et au règlement des difficultés.

2° Les ouvriers sont libres de s'associer pour se protéger et se défendre. Ils doivent respecter la liberté des travailleurs non syndiqués. Ils usent de leur droit en demandant au patron d'accorder la préférence, toutes choses égales d'ailleurs, aux ouvriers syndiqués.

3° Le patron est maître chez lui. Il a le droit d'employer les ouvriers qui lui conviennent et de congédier ceux qui ne font pas son affaire. Cela découle de sa qualité de propriétaire et de directeur d'une entreprise.

En conséquence le Syndicat adopte comme moyens de régler les difficultés:

a) L'entente avec les patrons.

b) L'action des comités de conciliation et d'arbitrage.

ART. 76. — Au cas ou les patrons refuseraient la proposition d'arbitrage, l'assemblée des membres verra à prendre les moyens les plus efficaces pour assurer le respect de ses droits légitimes et la sauvegarde de ses intérêts bien entendus.

ART. 77. — Aucune grève ne peut être déclarée à moins qu'elle ne soit approuvée par les deux tiers des membres présents à l'assemblée.

BROCHURES A 5 SOUS

La collection la plus populaire, la plus instructive, la plus variée qui ait encore paru au Canada

L'Instruction obligatoire	Sir Lomer Gouin MM. Tellier et Langlois
L'École obligatoire	Mgr Paquet
Le premier patron du Canada	R. P. Lecompte, S. J.
Le bon Journal	R. P. Marion, O. P.
La Fête du Sacré Cœur	R. P. Archambault, S. J.
Les Retraites fermées au Canada	R. P. Lecompte, S. J.
Le docteur Painchaud	C.-J. Magnan
L'Église et l'Organisation ouvrière	R. P. Archambault, S. J.
Police! Police! A l'école, les enfants!	[illegible] S. P.
Le mouvement ouvrier au Canada	Omer Héroux
L'École canadienne-française	R. P. Dugré, S. J.
Les Familles au Sacré Cœur	R. P. Archambault, S. J.
Le Cinéma corrupteur	Euclide Lefebvre
La première Semaine sociale du Canada	R. P. Archambault, S. J.
Sainte Jeanne d'Arc	R. P. Chossegros, S. J.
Appel aux ouvriers, par un ouvrier	Georges Hogue

Paraîtront bientôt

Sainte Marguerite-Marie. — L'aide aux œuvres catholiques. — Notre Dame de Liesse. — Le maréchal Foch. — Lourdes. — La Conscription scolaire. — Saint Jean-Baptiste. — Etc., etc.

5 sous l'exemplaire, 6 sous franco: $4.00 le cent, $35.00 le mille, port en plus.

Envoyez $1.00 et vous recevrez en retour nos différentes brochures, à mesure qu'elles paraîtront, jusqu'à épuisement de votre argent.

BUREAU DE L'ŒUVRE DES TRACTS

L'Action paroissiale, 1300 rue Bordeaux, Montréal

Tél. St-Louis 1053

